



COMMUNIQUE 21 juin 2022

Ce jour à 16h et à notre demande CFDT et FO ont été reçues par le DGS concernant la mise en œuvre de la prime SEGUR.

Même si la décision n'est pas encore prise officiellement par le Président, nous avons obtenu un accord de principe, pour le versement de la prime avec effet rétroactif au 01^{er} avril 2022.

Les contours de ce versement seront à discuter avec les syndicats représentatifs de la collectivité.

Nous reviendrons vers vous au fur et à mesure des discussions.

Nous restons mobilisés et particulièrement vigilants.

Merci d'avoir été présents aujourd'hui.

Elisabeth BORDELAIS et Gilbert CHAUMONT